



Administration communale

Rue de Lausanne 33
Case postale 542
1020 Renens 1
Tél. 021 632 71 11 99
contact@renens.ch



Service du développement de la Ville
et de la communication - Unité Communication
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50
communication@lausanne.ch

Communiqué de presse

Jardin du Sleep In à Renens

les occupants s'exposent désormais aux rigueurs de la loi

Depuis le début du mois d'avril, plus de cinquante personnes dorment dans le jardin du Sleep In à Renens, à même le sol, en dehors à la fois de toute organisation sanitaire correspondant à la situation et de toute légalité. A la fin de la semaine précédente, ils étaient plus de 100 au matin dans le jardin du Sleep In. Cette situation a grandement préoccupé les Municipalités de Lausanne et de Renens, qui avaient dû faire face, l'été dernier, à une situation semblable, l'avaient tolérée et accompagnée durant quelques semaines, avant de demander l'évacuation des jardins du Sleep-In.

Confrontées à nouveau à cette situation sans issue, les Municipalités de Lausanne (propriétaire du bâtiment et mandataire du Sleep-In) et de Renens (commune territoriale) ont annoncé à la fin de la semaine précédente aux personnes concernées qu'elles ne toléreraient plus l'occupation nocturne des jardins du Sleep-In.

Il apparaît en effet que ces personnes, qui pour la plupart seraient de nationalité nigériane, semblent déterminées à s'établir en Suisse, mais sans pour autant demander formellement l'asile (ce qui leur permettrait d'être hébergées au moins provisoirement). Elles vivent dès lors dans la plus extrême précarité, sans perspective aucune d'obtenir un titre de séjour dans notre pays et de pouvoir y exercer, à terme, une activité lucrative légale pour subvenir à leurs besoins. Une telle situation n'est pas admissible, tant d'un point de vue humanitaire que légal.

La nécessité de se présenter au service de la population (SPOP) aux fins d'être orienté sur la procédure à suivre pour demander l'asile ou obtenir une aide d'urgence même provisoire (ou une aide au retour) a été présentée aux intéressés l'année passée déjà et rappelée une fois encore le vendredi matin 20 mai 2016 par le service social de Lausanne (SSL) en présence de la Police de l'Ouest Lausannois et de représentants du SPOP. Un délai leur a été imparti pour quitter le jardin au mardi 24 mai 2016 à 12 heures.

Ce délai passé, les municipalités de Lausanne et de Renens prennent acte avec regret de la volonté des occupants du jardin du Sleep In de rester malgré la demande qui leur a été faite de quitter les lieux. Les intéressés s'exposent désormais aux rigueurs de la loi.

Les municipalités de Lausanne et de Renens ne peuvent prendre sur elles d'organiser l'hébergement pérenne de migrants sans titre de séjour et de travail en Suisse, en marge de la législation, ni tolérer plus longtemps un campement de fortune particulièrement problématique. Les mesures nécessaires pour l'éviter seront prises d'entente avec les autorités cantonales compétentes.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et
de la cohésion sociale
La Ville de Renens

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Oscar Tosato, conseiller municipal, directeur de l'enfance, la jeunesse et la cohésion sociale, Lausanne, 079 442 57 77**
- **Marianne Huguenin, syndique, Renens, 079 424 38 42**
- **Olivier Golaz, conseiller municipal, directeur de la sécurité publique, Renens, 079 398 76 77**